

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2015 – Convocation du 17 février 2015

Compte rendu affiché le 6 mars 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Bernard SABATIER, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absent représenté**

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Laurent BUFFARD par Alain GOJON, Xavier LAURE par Michel MATHEY ; Claire POINT par Guillemette DEBORDE ; Jamila HARZALLAH par Pascal NICOT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	22

### Objet : Budget Primitif 2015

Le projet de Budget Primitif 2015 a été présenté lors de la Commission des Finances du 19 février 2015. Il reprend les grands principes définis lors du **Débat d'Orientations Budgétaires** et les actions d'investissement à mener au cours de cette année. Ce projet a été élaboré dans une volonté de rigueur budgétaire. Il prend par ailleurs en compte le contexte financier difficile et ses répercussions sur les recettes de la collectivité.

La proposition de Budget Primitif 2015 et sa note de synthèse ont été adressés avec la convocation. Le résultat de l'exercice 2014 ainsi que les restes à réaliser en investissement ont été validés par le Trésorier et intégrés à la proposition de budget. Conformément à la législation, le vote est opéré par chapitre. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont proposées en équilibre.

La section de fonctionnement se présente ainsi :

Recettes réelles : 9 292 421.92€  
Dépenses réelles : 8 995 072.12€  
Dépenses d'ordre : 487 349.80€  
Virement à la section d'investissement : 237 349.80€

La section d'investissement est équilibrée à 1 985 344.95€

Recettes réelles : 1 307 995.15€  
Recettes d'ordre : 677 349.80€  
Virement de la section de fonctionnement : 237 349.80€  
Dépenses réelles d'investissement : 1 562 852.58€

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions, 2 oppositions)

- Oûi l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 à L2312-4,
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- Vu la norme comptable M14,
- Vu la commission des Finances en date du 19 février 2015,
- Vu le **Débat d'Orientations Budgétaires** en date du 22 janvier 2015,
- **ADOpte le Budget Primitif 2015 équilibré à 9 482 421.92€ en section de fonctionnement et à 1 985 344.95€ en section d'investissement,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 26 février 2015  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 03/03/2015  
- Publication ou affichage le 03/03/2015

Valérie GLATARD, Maire.

  


  
